

Département du Gers	République Française COMMUNE D'ESTANG
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 14 <b>Présents :</b> 12 <b>Votants:</b> 14	<b>Séance du 22 septembre 2022</b> L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 septembre 2022 s'est réunie sous la présidence de Alain DUPUY durant les points à 1 à 5, et de Christophe RANDE durant le point N°6 <b>Sont présents:</b> Alain DUPUY, Joel LABURTHE, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL (à partir du point N°2) , Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE <b>Représentés:</b> Christophe RANDE par Alain DUPUY (jusqu'au point N°5), Joseph TORRENT par Audrey TORRENT <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Joel LABURTHE

1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

2/ MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'EMPLOI de l'Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle

3/EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE concernant la parcelle section B 364 au lieu dit "Pignay"

4/ MONTANT DE LA PARTICIPATION demandée aux communes de résidence concernant les frais de fonctionnement de l'école à partir de l'année scolaire 2022-2023

5/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE: RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : pavillon - mairie de l'Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle ( nouvelle convention de mise à disposition du personnel à la Communauté de Communes du Grand Armagnac)

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE - DE\_2022\_206

Le procès - verbal de la séance précédente, est adopté par 14 voix favorables

## **ORDRE DU JOUR**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Alain DUPUY, Président, demande à l'assemblée de rajouter un point :

\* demande de subvention au Conseil Régional Occitanie pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux : pavillon - mairie .

2/ MODIFICATION DE LA QUOTITE HEBDOMADAIRE DE L ATSEM - DE\_2022\_207

Afin d'arrêter les situations de refacturations réciproques entre la commune d'Estang et la CCGA, les responsables du Service Enfance Jeunesse (Yannick Saubadu) et de l'ALAE (Sylvie Courroumate) proposent de procéder à des recrutements directs. Cette "décision" a été présentée lors d'une réunion de rentrée avec les salariées concernées, en présence du Maire, de Audrey Torrent (enfance jeunesse) et de Joel Laburthe (RH). Sous réserve de l'accord des instances paritaires de la CCGA et du Centre de Gestion du Gers, dans l'attente de la convention annuelle 2022-2023, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette décision en modifiant en conséquence la quotité hebdomadaire d'emploi des agents communaux concernés, sachant qu'il faudra contrôler les risques de chevauchement d'heures, respecter la durée légale maximum autorisée afin d'éviter toute rémunération au taux d'heures supplémentaires, respecter l'obligation de pause de 20 minutes toutes les 6 heures.

M. Alain DUPUY, Président de l'Assemblée, expose au Conseil Municipal la nécessité de diminuer la durée hebdomadaire de travail (28 h actuellement) de l'emploi permanent à temps non complet de l'ATSEM en raison du recrutement direct de l'agent par la Communauté de Communes du Grand Armagnac pour les heures correspondant aux fonctions périscolaires (garderie, ALAE, surveillance dans la cour de récréation). Avec les heures hors période scolaire, le temps de travail de Marie-Noelle Bibé à la CCGA est de 12 heures hebdomadaires annualisées.

Après avoir entendu le Président de l'assemblée dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal adoptant le tableau des emplois portant la quotité hebdomadaire de l'ATSEM à 28 heures

Considérant que la diminution est inférieure à 10 % de sa quotité d'emploi hebdomadaire d'origine

**DECIDE :**

De porter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, de 28 heures à 26 heures la quotité hebdomadaire de travail annualisée de l'emploi de l'ATSEM

**PRECISE :**

- que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 01/10/2022

NOUVELLE SITUATION A INTEGRER AU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 10 2022 ou

après validation par instances paritaires de la CCGA

Service	Emploi	Statut	Quotité hebdo annualisée	Fonctions	Nom	Cadre d'emploi
Scolaire	Atsem	Titulaire	26 h Au 01/10/22 ou après validation CCGA	Assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des tous jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel	BIBE Marie Noelle	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL D'ECOLE MATERNELLE 1 <sup>è</sup> CLASSE

Autres situations :

Aline AUBERT : avec les heures hors période scolaire, la quotité de travail hebdomadaire annualisée au sein de la Communauté de Communes est de 21 heures , alors que le temps de travail communal d'assistance d'enseignant est de 20h hebdomadaires annualisées .

Amandine SENTOU : lors de la réunion de pré rentrée avec Yannick Saubadu il a été proposé que le temps de 13h à 13h20 soit pris en direct par la CCGA. La situation devra être considérée en lien avec la période de 3 ans de congé parental à 80%.

3/ RENONCIATION EXERCICE DROIT DE PREFERENCE - DE 2022 208

M. Alain Dupuy, Président de l'assemblée, expose au Conseil Municipal qu'une parcelle de 41 ares 90 centiares située sur le territoire de la commune au lieu-dit "Pignay" , cadastrée en section B n° 364, classée

en nature de sol : "taillis", est actuellement en vente au prix de 2600 €. Cette parcelle est située en bordure de la route du Tuco.

Un droit de préférence est donc applicable au cas où la commune souhaite acquérir le bien (article L331.19 du code forestier).

Dans le cadre de la gestion courante de la commune, le Maire est habilité à signer la renonciation au droit de préférence après délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide par 14 voix favorables de ne pas exercer son droit de préférence

Dans le cadre de la discussion, Alain Dupuy communique une photo de la parcelle qui accueille un dépôt sauvage d'objets et encombrants. Le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité, qu'un arrêté municipal soit pris afin d'interdire tous les dépôts sauvages sur la Commune d'Estang,. Une demande de retrait de ces ordures, sous peine d'amende sera adressé au propriétaire actuel et / ou au futur acheteur.

Gilles Bibé signale une autre dépôt d'ordures sur le chemin bordant le terrain de Mme Leblond.

#### 4/ MONTANT DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L' ECOLE - DE\_2022\_209

Monsieur le Président, propose à l'assemblée d'actualiser le montant de la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école.

Cette participation des communes n'ayant pas ou n'ayant plus d'école sur leur territoire, prévue par la loi de 1983, a été instituée à Estang par délibération du 3 octobre 2002.

Elle est fondée sur la participation (totale ou partielle) au coût d'un élève pour la collectivité d'accueil.

Fixée initialement à 200 € par élève, elle a évolué au fil du temps pour se rapprocher du coût de fonctionnement d'un élève, le principe étant d'augmenter cette participation de manière très progressive et mesurée pour se rapprocher, en plusieurs étapes, du coût supporté par la collectivité d'accueil et uniformiser autant que possible les participations demandées par les communes d'accueil que sont Cazaubon, Estang et Panjas

2004-2005 : 220 € ; 2008-2009 : 300 € ; 2012-2013 : 500 € ; 2015-2016 : 750 € ; 2017-2018 : 780 € ; 2018-2019 : 800 €. Le montant pour Panjas est de 900 € et 650 € pour Cazaubon :

Le Conseil Municipal

Vu la loi N° 83-663 DU 22/07/1983 modifié

Vu les états comptables concernant les dépenses de fonctionnement affectées à l'école (charges de gestion comptable et frais de personnel)

décide par .14 .voix favorables de fixer le montant de la participation par élève à 900 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Le nombre d'enfants concernés pour l'année scolaire 2022-2023 est de 12 pour Castex d'Armagnac, 9 pour Mauléon, 3 pour Lannemaignan, 0 pour Monclar d'Armagnac, 1 pour Marguestau, 4 pour Lias d'Armagnac.

L'effectif total de l'école et de 92 élèves à la rentrée de septembre ( 97 attendus en janvier 2023).

Lecture est donnée pour information du courrier de M. Pandelé Maire de Lias d'Armagnac, qui en réponse au courrier de M. Rande, Maire d'Estang, lui rappelant son rattachement à l'école de Panjas, accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants de sa commune (soit 4 enfants x 800 € = 3200 € pour l'année scolaire 2021-2022).

#### 5/ RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX PAVILLON- MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION - DE 2022\_210

M. Alain DUPUY, Président, explique à l'assemblée qu'il convient de solliciter auprès de la Région Occitanie un financement dans le cadre de l'Opération de Rénovation Energétique des Bâtiments Communaux.

Il expose l'ensemble des dépenses prévues pour les travaux programmés (mairie et pavillon) et présente le plan de financement correspondant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

Sollicite auprès de la Région Occitanie une subvention aussi substantielle que possible, sur la base d'un montant de travaux Hors Taxes de 89 936,45 € dans le cadre du dispositif de Rénovation Energétique des bâtiments publics

Adopte par 14 voix favorables le plan de financement figurant en annexe de la présente délibération (plan discuté en commission travaux le 3 août 2022).

Sollicite, par ailleurs, auprès de la Région Occitanie une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux logements des communes à vocation sociale pour le pavillon de l'ancienne gendarmerie dont les travaux représentent un montant de 49236,42 €

Il est précisé que le retrait de la cuve sera effectué par une entreprise spécialisée après dégazage.

A l'issue du point N° 5, M. Christophe RANDE Maire, de retour de l'inauguration du Centre Territorial de Santé de Plaisance du Gers, intègre la réunion.

Il restitue le discours de Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers et précise que la Maison Médicale du Plateau d'Estang accueillera 2 docteurs (médecins généralistes) au premier trimestre 2023 en tant que prochain CTS (Centre Territorial de Santé). Les médecins étant déjà recrutés.

Monsieur Christophe RANDE prend la présidence de l'assemblée.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### A - Rentrée scolaire, fin des travaux de l'ALAE et Enfance Jeunesse

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le directeur a une décharge provisoire de 2 jours, le mardi et le jeudi. La réunion de fin des travaux de l'ALAE (budget respecté) s'est déroulée le mercredi 14 septembre et les équipes sont très satisfaites de ce nouvel équipement. A compter de cette rentrée, le centre de loisirs sera ouvert les mercredis en alternance avec Cazaubon. Muriel ARRIVETS signale que l'Assistante Maternelle agréée de Lias stoppe son activité. Gilles BIBE pose des questions sur les équipements entreposés sous le préau. Christophe RANDE l'informe que les PAC et la climatisation seront mises en route courant octobre et que les entreprises vont installer les éléments de ventilation (4 jours de travail les mercredi et samedi).

Audrey TORRENT propose une commission Enfance Jeunesse le 29/09 à 18h30 et une réunion du CCAS le 6 octobre à 18h30, avec visite de la Halte d'accueil Van Baars. Alain DUPUY proposera la date du vendredi 21 octobre à la famille Van Baars, à 14h30 afin que les fonctionnaires des services de l'ANAH, Croix Rouge, 115, services sociaux...puissent participer à l'inauguration. Audrey TORRENT évoque

l'organisation du Marché de Noël le 18 décembre (nouvelle animation) et invite les élus et bénévoles à participer à la décoration du village le samedi 3 décembre. Elle dresse un bilan positif de la Journée des Associations.

## B - Situation Ressources Humaines

. 1 CONTRAT UNIQUE INSERTION après le 31.10.2022 Béatrice VISBECQ doit passer une visite médicale auprès de la Médecine du Travail et de la CPAM afin de déterminer pour la Commune d'ESTANG ses possibles restrictions suite au Parcours Emploi Compétences. En réponse aux questionnements de Gilles BIBE, M Le Maire rappelle que le bilan de la référente Cap Emploi, en présence du tuteur hiérarchique André SENTOU et de la tutrice administrative Gisèle LEMAIRE a donné toute satisfaction : assiduité, compétences mises en œuvre et respect des consignes, motivation, suivi des formations techniques...Le Conseil municipal se prononcera le 20 octobre sur les conditions de son insertion professionnelle au sein du service technique d'ESTANG.

2 VOLONTARIAT TERRITORIAL D'ADMINISTRATION : perspectives pour l'emploi de Lucas DELEAU après le 30.11.22. Joël LABURTHE évoque les pistes possibles auprès de la CCGA ou d'un prolongement du contrat VTA sur 3 mois (rencontre sous-préfecture fin octobre). Une piste est étudiée avec le Centre de recherche Transitions et Recherches Energétiques et Environnementales (TREE) à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) : réalisation d'un Doctorat en CIFRE sur 3 ans à partir de septembre 2023. Echanges sur le financement des 95 000 € sur 3 ans : 50% Agence Recherche, 30% Conseils régionaux, 10% Commune d'Estang et/ou CCGA (environ 3200 € par an) et 10% Autres (Fondations, CEREMA, ...).

3 SERVICE CIVIQUE Médiateur Numérique. Un salarié, rencontré début septembre, devait se présenter au Conseil Municipal ce soir. La candidature est donc de nouveau ouverte...

## 4 CANTINE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE

La Commune d'ESTANG est engagée dans la loi Egalim, avec le soutien du PETR d'Armagnac via le Plan Alimentaire Territorial, en la personne de Hugo DEYMEREZ. Nous souhaitons améliorer la qualité des repas, des produits bio, en circuit court, ...avec le label ECOCERT. La cantine maintient l'opération « un fruit un enfant » avec les subventions européennes grâce aux produits (légumes, laitages, fruits) et distributeurs (Estanguette) certifiés AGRIMER, partagés aux enfants à la récréation du matin.

La CCGA achète aujourd'hui les repas du mercredi et des vacances scolaires à des restaurateurs et souhaite respecter la loi Egalim. Elle cherche à louer une cuisine centrale afin de concevoir, pour les vacances d'automne, d'hiver et de printemps environ 700 repas enfants et 84 repas adultes et, pour *les mercredis*, 450 repas enfants et 54 adultes (1150 enfants et 138 adultes arrondis à 1300 repas par an). La commune d'Estang est dans la discussion, avec une nouvelle organisation du travail, des nouveaux équipements pour des économies d'énergie et des projets d'économie d'échelle liés aux achats (ex : Estanguette)

## C- PROGAMMATION DE TRAVAUX :

- Remise en état du sol du terrain de foot : diffusion du devis
- Extension de l'abribus : lecture des devis et réflexions sur le choix d'un abri moins cher (report du choix pour une réalisation début 2023)
- Arènes : Alain DUPUY restitue les visites lors des Journées du patrimoine et signale de nouvelles dégradations à cause des pigeons. Comme des travaux sont à réaliser en permanence, proposition de solliciter les aides (DRAC, Région, Bâtiments de France,...) pour élaborer un budget pluri annuel « arènes ».
- Petit pont entre le tennis et la pétanque : choix de réaliser les travaux en régie et avec des bénévoles après le nettoyage Natura 2000 dans l'Arbout début 2023
- Gilles BIBE regrette que les accès électriques soient difficiles pour les activités sur la place devant les arènes. Christophe RANDE a sollicité M CHAPELAIN de BSO (qui connaît le problème depuis 15 ans) pour un devis sur un réseau à partir du foot pour avoir 3 coffrets (devant le coiffeur, devant chez BIGE et devant La Forge).

#### D - PROJET CAFE DES SPORTS : Informations

Christophe RANDE rappelle que les offres d'achat ont été transmises par l'EPFO pour le Café des Sports et pour le local Castellanos ; les actes pourraient être signés avant fin 2022. Nous sommes en contact avec le Toit Familial pour envisager un planning des travaux et planifier le pilotage de notre convention partenariale. Joël LABURTHE restitue les contacts avec l'UPPA (stages d'étudiants en MASTER) et l'Agence des Pyrénées (accompagnement gratuit). La proposition du Conseil Municipal est de constituer un groupe de travail de 6 ou 7 personnes cet automne avec une approche collaborative afin d'associer les estangois (ex : questionnaire), les associations, commerçants et artisans, parents d'élèves...pour définir l'usage hybride de l'ancienne pâtisserie/terrasse d'une part (tiers-lieu, espace de vie sociale, maison des jeunes , café associatif, cercle des associations, autre) et l'usage d'un espace commercial d'autre part. Un Comité de Pilotage (financeurs et opérateurs) sera réuni début 2023. Echanges sur la méthode et les enjeux, les délais ; le timing de l'opération doit être déconnecté des échéances de La Gazette.

E- SECURISATION de la traversée du village. Le Conseil Départemental du Gers va nous adresser début octobre un dossier définitif avec des hypothèses d'aménagements des routes départementales et des budgets prévisionnels.

F - PROTOCOLE des économies d'énergie : Christophe RANDE informe le Conseil Municipal des augmentations des dépenses d'énergie touchant les communes. Notre adhésion au SDEG limite à 60% l'augmentation de notre facture d'électricité pour 2022 mais l'article prévu à 35 000 € devrait atteindre 60 000 €, malgré la disparition des cuves gaz et fuel à l'Ecole et à la Mairie.

Proposition de la Commission Transition énergétique et environnement (voir cr du 9/12) :

- Changement des ampoules en LED en une seule fois en 2023 (budget 46 000 €),
- Eclairage public : éteindre tous les luminaires sauf 2 aux entrées du village route d'Eauze et de Monguilhem et 4 dans le village (carrefour Pharmacie, devant l'Hôtel et devant le Pesqué, carrefour de l'ancienne gendarmerie) de 23h à 6h.
- Installation de programmateurs et thermostats
- Information à destination des associations et usagers des bâtiments publics pour les associer à notre plan de sobriété et mobilisation des personnels municipaux
- Régler les pompes à chaleur à 19° en baissant la température les nuits, week-end, vacances scolaires...

Les opérateurs concernés, notamment le SDEG et BSO ont été contactés pour étudier toutes les questions techniques et nous proposer rapidement des solutions.

G -MAM Christophe RANDE est sollicité par 2 professionnelles qui recherchent un local à louer à Estang (50 m2 en rez-de-chaussée) pour créer une Maison des Assistantes Maternelles.

H -CAMPING Echanges sur les problèmes de nuisances sonores et interrogation sur des propositions de médiation de la Mairie avec le voisinage.

I - SICTOM Lenny MAYORAL a participé ce soir à une Assemblée du SICTOM. Discussions sur le tri sélectif pour les associations, le groupe de travail « propreté du village », les exemples de compost collectifs (à envisager pour le village d'Estang ?), etc. Tous les 2 mois, la Commission travaux réalisera un tour du village avec les employés municipaux pour suivre, par compte-rendu, les améliorations attendues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45